

FICHE DIPLÔME

NOM DE LA FORMATION

MASTER 2 - MENTION DROIT PUBLIC - PARCOURS JURISTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – M2 JCT

LIEU DE LA FORMATION

UFR DROIT
SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE
UNIVERSITE DE BOURGOGNE
21000 DIJON

CODE RNCP

38166

INTITULE RNCP

MASTER DROIT PUBLIC

ORGANISME CERTIFICATEUR

UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

APTITUDES

Les collectivités territoriales recherchent des juristes qualifiés chargés d'assurer la maîtrise du risque juridique inhérent à l'extension de leurs domaines de compétences ; les cabinets d'avocats recherchent des spécialistes d'un droit local devenu en quelques années une source majeure du contentieux ; les partenaires locaux, publics comme privés (établissements publics, SEM, entreprises...), recherchent des collaborateurs capables de faire le lien avec les collectivités. Les débouchés se situent donc aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

Cette demande reste aujourd'hui croissante. Déjà, les élus locaux anticipent les départs en retraite ; entre 2005 et 2015, 38% des 1,5 millions d'agents territoriaux devraient avoir quitté leurs fonctions. Mais il ne s'agit pas seulement d'assurer la relève. Les nouvelles compétences transférées par l'Etat dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont déjà représenté 130 000 fonctionnaires et 13 Milliards d'euros, réclamant un renforcement du corps administratif local. Depuis, la succession de réformes depuis la loi du 16 décembre 2010 et l'acte 3 de la décentralisation nécessite des

juristes capables d'accompagner les profonds changements imposés par l'Etat, de la carte territoriale à la mutualisation des services.

Le Master Juriste des collectivités territoriales apporte une réponse à ces besoins, formant des juristes de haut niveau, capables d'avoir un rôle de conseil interne au sein de leur organisation, de rechercher des solutions juridiques en cas de contentieux et d'être des interlocuteurs pertinents aux côtés des élus et responsables, à l'occasion de négociations contractuelles et de l'élaboration d'actes juridiques complexes.

COMPETENCES ACQUISES A L'ISSUE DE LA FORMATION

Les diplômés se caractérisent par la détention de compétences générales d'encadrement : maîtrise des fondements juridiques et des évolutions du droit des collectivités territoriales ; capacité de résolution d'un problème juridique complexe ; capacité de direction, de travail en équipe, de pédagogie.

Les compétences acquises sont les suivantes :

- rédaction d'actes administratifs unilatéraux et de contrats administratifs ;
- rédaction de contrats de droit privé ;
- passation de contrat de commande publique (définition des besoins, rédaction d'un appel d'offre, suivi des procédures...) ;
- conseil juridique et assistance aux élus locaux et aux administrés ;
- contrôle de légalité ;
- instruction de toute demande des administrés (instruction de permis de construire...) ;
- sécurisation juridique des activités d'une collectivité publique (assurance, responsabilité) ;
- défense de la collectivité publique dans les procédures contentieuses ;
- définition et conduite d'un projet de développement local ;
- gestion du personnel d'une collectivité publique ;
- gestion d'un budget d'une collectivité publique ;
- gestion du domaine d'une collectivité publique.

VALIDATION POSSIBLE PAR BLOCS DE COMPETENCES

OUI

NON

POSSIBILITES DE POURSUITE D'ETUDES

La très grande majorité des diplômés font le choix d'intégrer immédiatement la vie professionnelle compte tenu du nombre élevé d'offres d'emploi dans ce domaine d'activité.

Toutefois, certains font le choix de se spécialiser en complétant leur parcours dans un autre Master 2 (en droit hospitalier par exemple), de préparer des concours administratifs en intégrant une classe préparatoire ou un IPAG, voire de poursuivre leur cursus universitaire par la réalisation d'une thèse.

PASSERELLES POSSIBLES

Il n'est pas prévu de passerelle spécifique avec une autre formation.

EQUIVALENCES

Cette 2^{ème} année de Master permet l'obtention de 60 ECTS.

PERSPECTIVES D'EMPLOI/METIERS ACCESSIBLES

Le suivi et l'analyse de la carrière des diplômés du master JCT témoigne d'un important taux de placement, lequel est assez rapide puisque la plupart des diplômés ont un emploi en rapport avec la formation dès la première année et que le taux de placement est de 100% lors de l'enquête réalisée deux ans après: en réalité, tout ceux qui choisissent d'entrer dans la vie active dès le diplôme obtenu obtienne un premier emploi dans le mois qui suit.

Les débouchés privilégiés sont ceux, naturels, au sein de collectivités territoriales et groupements, à des niveaux très variés, de rédacteur territorial à attaché territorial, par contrat ou par concours, t pour des fonctions également diverses, de chargé de mission, chef de service, à directeur général des services (DGS), voire directeur de cabinet.

D'autres diplômés ont fait le choix d'exercer dans des structures connexes ou comparables, en administration centrale ou déconcentrée (dans le cadre du concours des IRA) ainsi que dans la fonction publique hospitalière, ou encore dans des entreprises (notamment SEM, bureaux d'études ou entreprises déléгатrices de service public)) en rapport avec les collectivités.

D'autres ont préférés, avec succès, passer le concours d'avocat, ce qui leur permet de présenter un profil encore original au sein du corps des avocats, corps davantage orienté vers le droit privé.

DUREE DE LA FORMATION (*en heures*)

455 heures

PERIODE DE DEMARRAGE/FIN DE FORMATION

Septembre 2024 à septembre 2025

RYTHME DE L'ALTERNANCE

- Les enseignements se déroulent de mi-septembre à mi-avril sur le site universitaire de Dijon
- Sur cette période universitaire de mi-septembre à mi-avril, l'alternance est organisée selon un rythme d'une semaine sur deux (une semaine en structure professionnelle d'accueil/une semaine en formation universitaire)
- Durant le reste de l'année, les étudiants à plein temps dans leurs structures professionnelles (moins les congés payés)

PROGRAMME DE FORMATION

SEMESTRE 3

UE 1	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaître le cadre institutionnel local	<i>Droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité</i>		14			14		Cas pratique écrit			1,5
	Aurore GRANERO, MCF de Droit public										
	<i>Responsabilité pénale des autorités locales</i>		14			14		Cas pratique oral			1,5
	Matthieu VILLECOURT, Directeur du Centre Hospitalier d'Avallon										
	<i>Le fonctionnement des assemblées délibérantes</i>		3,5			3,5		<i>Séminaire professionnel sans évaluation</i>			0
	Raphaël ANTHEAUME, Directeur de l'administration générale à Auxerre										
<i>Les relations entre les agents administratifs et les élus locaux</i>		14			14					0	
	Bruno VILLECOURT, Directeur de cabinet du maire d'Avallon										
	<i>La prise de fonctions d'un Directeur général des services (DGS)</i>		7			7					
	Emilien NOUI, Directeur Général des Services à la Ville de Semur-en-Auxois										
TOTAL UE			52,5			52,5	6				3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
Administrer une structure territoriale	<i>Droit de la fonction publique territoriale</i> Fabien CONNETABLE, DGS de la ville d'Autun		14			12		Cas pratique écrit			1	
	<i>Stratégie budgétaire et financière des collectivités territoriales</i> Patrice RAYMOND, MCF de Droit public		24			24		Cas pratique écrit et oral			1	
	<i>Contentieux des collectivités territoriales</i> Cécile CHAUSSARD, MCF de Droit public, ex-magistrate administrative		14			14		Cas pratique écrit			1	
	<i>Fonction publique territoriale : Etudes de cas</i> Fabrice RENOUARD, Avocat		7			7		Séminaires professionnels sans évaluation			0	
	<i>Droit constitutionnel des collectivités territoriales</i> Anne-Laure CASSARD-VALEMOIS, MCF de Droit public		7			7					0	
	<i>La médiation en droit des collectivités territoriales</i> Emmanuel LAMBERT, Avocat et vice-président de MEDIAP - Institut pour le règlement amiable des litiges dans les affaires publiques		3,5			3,5					0	
	<i>Assurances et responsabilité des collectivités</i> Raphaël ANTHEAUME, Directeur de l'administration générale à Auxerre		3,5			3,5					0	
	<i>La gestion des données numériques au sein des collectivités publiques</i> Raphaël ANTHEAUME, Directeur de l'administration générale à Auxerre		3,5			3,5			Séminaires professionnels sans évaluation			0
	<i>Juriste en centre hospitalier</i> Laura MARAULT, Directrice des ressources humaines du centre hospitalier d'Avallon		7			7					0	
	<i>Construction d'un budget, évaluation financière et planification des investissements</i> Salma NOUACHE, Référente administrative et financière à la Direction de la culture – Dijon Métropole		7			7				0		
	TOTAL UE			90,5			90,5	6				3

SEMESTRE 4

UE 1	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Projet tutoré		92			92	15	Evaluation par l'enseignant-tuteur			7,5
	Préparation aux concours administratifs		17,5			17,5		Séminaire professionnel sans évaluation			0
	Patrice RAYMOND, MCF de Droit public										
TOTAL UE			116,5			116,5	15				7,5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Rapport d'activité professionnelle	Selon la nature du contrat d'apprentissage						15	Evaluation commune par l'enseignant-tuteur et le tuteur en structure d'accueil			7,5
TOTAL UE							15				7,5

TOTAL S2			116,5			116,5	30				15
-----------------	--	--	--------------	--	--	--------------	-----------	--	--	--	-----------

UE 3	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Police municipale		17,5			17,5		Cas pratique oral			1

4

Manier l'outil réglementaire au service des acteurs publics territoriaux	Caroline BUGNON, MCF de Droit public										
	<i>Droit de l'urbanisme</i>		31,5			31,5		Cas pratique écrit			1
	Philippe JUEN, MCF de Droit public										
	<i>Droit local de l'environnement</i>		21			21		Cas pratique oral			1
	Aurélie TOMADINI, Docteur en droit public										
	<i>La mise en œuvre du pouvoir de police administrative au niveau local</i>		7			7					
	Thomas GEVREY, Attaché d'administration, Préfecture de Côte d'Or										
	<i>L'élaboration d'un plan local d'urbanisme</i>		7			7		Séminaire professionnel sans évaluation			
	Axel PEGON, Chargé de missions, Droit Développement et Organisation des Territoires (DORGAT)										
TOTAL UE			84			84	6				3

UE 4	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Maitriser l'outil contractuel au service des acteurs publics territoriaux	<i>Marchés publics et Délégation de service public</i> Arnaud LATRECHE, Directeur-adjoint de la Commande publique et de la Valorisation du patrimoine au département de Côte d'Or (28 HCM) Emmanuel LAMBERT, Avocat en droit public et vice-président de MEDIAP - Institut pour le règlement amiable des litiges dans les affaires publiques (7 HCM).		35			35		Cas pratique écrit			3
	<i>La négociation dans la commande publique</i> <i>Les leviers de la fonction achat</i> <i>Le plan d'actions Achat</i> Aurélie COIRAL, Directrice de la commande publique mutualisée Ville de Dijon / Dijon Métropole		21			21		Séminaire professionnel sans évaluation			0
	<i>L'exécution des contrats publics</i> Vincent CORNELOUP, Avocat		7			7					0
	<i>Outils du développement économique territorial</i> Morgane LAURENT, Juriste en droit public des affaires – GL Events		14			14					0
	<i>La coopération contractuelle entre personnes publiques</i> Raphaël ANTHEAUME, Directeur de l'administration générale à Auxerre		3,5			3,5					0
	TOTAL UE		80,5			80,5	6				3

UE 5	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Utiliser les outils du développement économique des territoires	<i>Droit public immobilier et gestion patrimoniale</i> Amélie SAINSON, Responsable du service juridique, assurance, assemblées de la Communauté urbaine Creuzot Montceau		14			14		Cas pratique écrit			3
	<i>Les « satellites » économiques des collectivités territoriales : cadre théorique</i> Philippe NUGUE, Avocat <i>La conduite de projet</i>		14			14		Séminaire professionnel sans évaluation			0
	Elodie CUGNET-CHAINTRON, Chargée de mission Déplacement au sein de la Direction des Transports ; CG du Jura		7			7					0
	<i>L'intervention économique régionale</i> Arnaud MATHIAN, chargé de mission au service Développement économique de la Région de Bourgogne Franche-Comté		3			3					0
	TOTAL UE		38			38	6				3

TOTAL S1		345,5				345,5	30				15
-----------------	--	--------------	--	--	--	--------------	-----------	--	--	--	-----------

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux construits essentiellement sur des mises en situation
- Séminaires professionnels
- Tutorat pédagogique

MODALITES D’EVALUATION

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l’Université <https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s’effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d’enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d’enseignement est affectée d’une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c’est-à-dire définitivement acquise lorsque l’étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l’UE. Chaque UE validée permet à l’étudiant d’acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20

PREREQUIS

Ne peuvent intégrer la formation par alternance que les étudiants disposant d’un contrat d’apprentissage ou d’un contrat de professionnalisation d’au moins un an couvrant la période de formation universitaire.

Diplômes ou niveau exigés :

1ère année Master Droit et A.E.S., mention droit public, ou autres formations françaises ou étrangères semblables, et toutes personnes justifiant de titres universitaires ou d’acquis professionnels équivalents (VAE) afin de favoriser un brassage fructueux des expériences.

Afin de conserver la qualité des enseignements et l’intérêt des interventions professionnelles, les effectifs sont compris entre 15 et 25 étudiants.

DOSSIER DE CANDIDATURE

La sélection se fait dorénavant entre la Licence et la première année de Master, sur la plateforme Mon Master. Les étudiants sélectionnés en Master 1 JCT sont ensuite automatiquement accepté en Master 2 JCT sous réserve de la réussite à leurs examens de Master 1.

Cette première sélection peut être complétée par l’acceptation de quelques candidatures directes en Master 2 en suivant la procédure e-candidat.

PROCEDURE D’ADMISSION

Sélection sur dossier et entretien éventuel

Peuvent être organisées deux campagnes de recrutement, l’une à la fin du mois de juin, l’autre au début du mois de septembre, ce qui permet de pouvoir accueillir, dans la limite des places disponibles, des personnes concernées par les examens de 2ème session, ainsi que celles ayant obtenu tardivement un contrat d’apprentissage ou de professionnalisation. Cette seconde campagne reste toutefois éventuelle, selon les résultats du premier recrutement.

Le calendrier exact peut varier selon les années et n'est pas le même sur Mon Master et sur e-candidat.

Dans les grandes lignes, les périodes à retenir sont les suivantes :

- Dépôt des dossiers en mars sur Mon Master
- Dépôt des dossiers en mai sur E-candidat
- Sélection sur dossier durant le mois d'avril pour les admissions en M1 et au mois de juin pour les admissions directes en M2 ;
- Audition des candidats retenus sur dossier pour l'admission en M1 : mi-mai
- Audition des candidats retenus sur dossiers pour l'admission directe en M2 : juin

L'éventuelle seconde session de recrutement direct en M2 a lieu en septembre.

Selon les structures professionnelles d'accueil, le recrutement pour le contrat d'apprentissage peut se faire soit en relation directe entre l'apprenti et la structure (il y a donc dans ce cas-là deux procédures de sélection parallèles), soit de manière commune avec le recrutement universitaire (le jury de recrutement étant alors enrichi d'un représentant des structures intéressées).

MOYENS MOBILISES POUR LA RECHERCHE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Responsable pédagogique du diplôme assiste les étudiants dans leur recherche de contrat d'apprentissage par la transmission des offres reçues, par la mise à disposition d'un registre recensant l'ensemble des partenaires des années précédentes, et par la remise d'un guide de la recherche d'un contrat d'apprentissage avec un ensemble de conseils propres au domaine d'activité.

MOYENS MOBILISES EN COURS DE FORMATION POUR FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI

Le Responsable pédagogique du diplôme anime un réseau des diplômés du Master JCT qui lui permet de recevoir et transmettre des offres d'emploi tout au long de l'année, le plus souvent avant même que ces offres soient publiées.

Souhaitez-vous bénéficier de notre livret d'apprentissage dématérialisé ?

OUI NON

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap ?

OUI NON

COORDONNEES

Responsable pédagogique

Prénom : Philippe

NOM : JUEN

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Email : philippe.juen@u-bourgogne.fr

Chargé(e) d'ingénierie de formation

Prénom : Yvelise

NOM : JOSEPH

Téléphone : 06.68.91.90.05

Email : yvelise.joseph@u-bourgogne.fr

Assistante

Prénom : Elodie

NOM : Galimard

Téléphone : 06.66.85.48.80

Email : elodie.galimard@u-bourgogne.fr

INDICATEURS DE RESULTATS

TAUX DE DIPLOMATION DES PUBLICS APPRENTIS

Donnée pôle pilotage uB :

Session 2020-2021 : 100% Session 2021-2022 : 100%

TAUX DE POURSUITE D'ETUDES DES PUBLICS APPRENTIS

Données enquête SEFCA* :

Session 2021-2022 : 7,69% Session 2022-2023 : 11,11%

**Taux calculés sur l'effectif de répondants*

TAUX D'INTERRUPTION EN COURS DE FORMATION DES PUBLICS APPRENTIS

Données SEFCA :

Session 2022-2023 : 8,69%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE GLOBAL DES PUBLICS APPRENTIS (à 6 mois)

Données enquête SEFCA* :

Session 2021-2022 : 100% Session 2022-2023 : 100%

**Taux calculés sur l'effectif de répondants*

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS APPRENTIS DANS LE OU LES METIERS VISES PAR LE DIPLOME (à 6 mois)

Données enquête SEFCA* :

Session 2022-2023 : 100%

**Taux calculés sur l'effectif de répondants*

Plus d'indicateurs sur le site de l'observatoire des étudiants : <https://ode.u-bourgogne.fr/>

Données INSERSUP sur la mention **Droit public** :

Insertion professionnelle :

- Effectif de diplômés session **2021**, sortants de l'enseignement supérieur : **48**
- Effectif de diplômés session **2021**, poursuivant des études supérieures : **20**
- Taux d'emploi salarié en France des diplômés **2021** mesuré à **6 mois** (Source InserSup) : **52,1 %**
- Taux d'emploi salarié en France des diplômés **2021** mesuré à **18 mois** (Source InserSup) : **79,2 %**
- Taux d'emploi en France et à l'étranger des diplômés **2020** mesuré à **18 mois** (Source enquête IP) : **85,55 %**